

Dépôt :

Dan Biancalana (LSAP)

Luxembourg, le 6 juillet 2026

PL 8486

3

Motion


La Chambre des Député-e-s,

**Considérant**

- Que de nombreux avis rendus par des institutions judiciaires et associatives, ainsi que par le Conseil d'État, ont soulevé des critiques importantes quant à la mise en œuvre du présent projet de loi ;
- Que, lors de la visite de la commission parlementaire dans le quartier de la Gare, les policiers présents ont également exprimé des incertitudes quant à l'application pratique et l'efficacité du Platzverweis renforcé ;

**Invite le Gouvernement à**

- Évaluer, dans un délai de deux ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, l'efficacité des nouvelles mesures introduites par le présent projet de loi, notamment quant à leur application pratique, leur proportionnalité et leur impact sur le terrain, et présenter les résultats de cette évaluation à la Chambre des Deputés.

  
Dan Biancalana

  
Marc Baum

  
M. Ščarić  
Miroslav Ščarić